

Date:

LETTRE D'INTENTION

1. Parties Concernées

Entre les soussignés :

Représentant (Apporteur) :

Nom complet

Société :

Raison sociale

2. Objet de la Représentation

Description du Produit :

Zone Géographique :

Conditions Commerciales :

3. Engagements Préliminaires

4. Durée de Validité

Cette lettre d'intention est valable jusqu'au :

CONTRAT D'APPORTEUR D'AFFAIRE

Fait en deux exemplaires originaux

Identification de l'Apporteur d'Affaire

La société :

Nom de la société

Représentée par :

Nom du représentant

Adresse :

Adresse de la société

Numéro d'immatriculation

Numéro d'immatriculation

Mission de l'Apporteur d'Affaires

L'Apporteur d'Affaires s'engage à

1. Prospector et identifier des opportunités commerciales pertinentes
2. Présenter et promouvoir les produits/services de manière professionnelle
3. Faciliter la mise en relation entre le Vendeur et l'Acheteur potentiel
4. Accompagner les parties jusqu'à la conclusion de la transaction
5. Maintenir une communication transparente avec toutes les parties

Territoire d'action :

Exclusivité :

Durée de la mission

Clauses Juridiques et Cadre Légal

1. Cadre Juridique

Le présent contrat est soumis au droit français et notamment aux dispositions des articles 1984 et suivants du Code civil relatifs au mandat, ainsi qu'aux articles L.134-1 et suivants du Code de commerce le cas échéant.

2. Obligations des Parties

2.1 L'Apporteur d'Affaires s'engage à :

- Respecter une obligation de confidentialité absolue
- Agir avec loyauté et diligence
- Ne pas représenter d'intérêts contradictoires
- Informer immédiatement le mandant de tout conflit d'intérêts potentiel

3. Protection des Données

Les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

4. Rémunération

Commission :

Pourcentage ou montant fixe

Conditions de versement :

5. Résiliation

Le contrat peut être résilié

- Par accord mutuel des parties
- En cas de manquement grave aux obligations contractuelles
- Avec un préavis de mois

6. Non-Concurrence

L'Apporteur d'Affaires s'engage à ne pas exercer d'activité concurrente pendant la durée du contrat et pendant une période de mois après sa cessation, dans la zone géographique définie.

7. Règlement des Litiges

En cas de litige relatif à l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut d'accord, le tribunal de commerce de

sera seul compétent.

8. Force Majeure

Aucune partie ne sera tenue responsable de la non-exécution de ses obligations en cas de force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil.


Signatures

Apporteur d'Affaire



Tampon:

Vendeur



Tampon:

Acheteur



Tampon:

Facilitateur



Tampon:

Date :

